

Mécanismes économiques à l'œuvre dans les espaces ruraux

Conceptions du rural et logiques de l'intervention publique

Economic mechanisms at work in rural areas, delineation of French Rural Areas and consistence of public interventions

Francis Aubert et Bertrand Schmitt



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/economierurale/383>

DOI : 10.4000/economierurale.383

ISSN : 2105-2581

Éditeur

Société Française d'Économie Rurale (SFER)

Édition imprimée

Date de publication : 15 décembre 2008

Pagination : 8-22

ISSN : 0013-0559

Référence électronique

Francis Aubert et Bertrand Schmitt, « Mécanismes économiques à l'œuvre dans les espaces ruraux », *Économie rurale* [En ligne], 307 | septembre-octobre 2008, mis en ligne le 01 septembre 2010, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/economierurale/383> ; DOI : 10.4000/economierurale.383

Mécanismes économiques à l'œuvre dans les espaces ruraux

Conceptions du rural et logiques de l'intervention publique

Francis AUBERT, Bertrand SCHMITT • Enesad et Inra, Centre d'économie et de sociologie appliquées à l'agriculture et aux espaces ruraux (Cesaer), Dijon

Parmi les différents éclairages du rural qui ressortent d'efforts de classement (Bontron, 1992) ou de définition conceptuelle (Blanc, 1997), cet article est centré sur l'apport de l'économie spatiale. Nous prenons appui sur les mécanismes généraux qui commandent la répartition dans l'espace des hommes et des activités pour analyser plus particulièrement ce qui concerne les espaces périphériques, dans lesquels peuvent être classés les espaces ruraux. La section 1 présente les principaux résultats de cette analyse, en discernant le jeu des forces d'agglomération de celui des forces de dispersion dans leur rôle sur la localisation des populations et des activités. Nous en déduisons une représentation duale de la ruralité selon ses relations à la ville et son organisation territoriale. Cette partition, qui sous-tend le zonage français en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural (ZAUER), permet de rendre compte des évolutions contrastées que subissent les espaces ruraux contemporains. Tel est l'objet de la section 2. Enfin, un lien est établi, en section 3, entre ces conceptions du rural et les orientations des politiques qui concernent les espaces en question.

Une approche économique entre agglomération et dispersion Vers une représentation duale des espaces ruraux

Après un rappel des principes et des acquis récents de l'économie urbaine et de l'économie géographique, on présentera un cadre d'hypothèses adapté aux espaces périphériques, cadre qui conduira à la distinction de deux grandes catégories d'espaces ruraux.

1. Les forces d'agglomération et de dispersion

Si, en se basant sur un arbitrage entre coût du logement *via* celui du foncier et coût des déplacements, notamment entre domicile et travail, l'économie urbaine s'intéresse à la localisation résidentielle des ménages autour d'un centre d'emplois prédéfini (Fujita, 1989), les modèles d'économie géographique cherchent à établir un équilibre général spatial fondé sur les comportements micro-économiques des agents en concurrence imparfaite (Fujita et Thisse, 2002). Trois grands mécanismes d'agglomération sont alors mis en avant afin d'expliquer la formation des configurations spatiales d'équilibre :

- *les processus avec avantages comparatifs* supposent l'existence d'une hétérogénéité spatiale exogène qui incite les agents ayant des préférences identiques à se localiser au même endroit,
- *les processus avec externalités technologiques* s'appuient sur les interactions hors marché entre agents engendrant un bénéfice lié à la proximité (Fujita et Ogawa, 1982),
- *les processus avec externalités péculniaires* s'intéressent aux interactions en marché entre les agents, en se plaçant en situation de concurrence monopolistique ou oligopolistique.

Le but premier de ces travaux étant de montrer le caractère inéluctable et auto-entretenu de l'agglomération des activités et des populations, il peut sembler étrange de s'appuyer sur eux pour analyser les dynamiques rurales.

Dans ces modèles, sont cependant introduites, parallèlement à ces forces d'agglomération, certaines forces de dispersion qui peuvent jouer à l'inverse du mouvement général. Ainsi, dans Krugman (1991), l'existence d'un secteur d'activités attaché au sol induit, quand son poids dans les dépenses des consommateurs est important, un mouvement de dispersion des activités et des populations. Ce mouvement est renforcé par l'introduction d'un coût de transport du bien attaché au sol (Calmette et Le Pottier, 1995) et, surtout, d'un différentiel de coût de transport entre bien attaché au sol et bien industriel (Kilkenny, 1998). La prise en compte de coûts urbains liés à la concurrence pour l'occupation du sol (Péguy *et al.*, 2000) ou à des effets de congestion (Brackman *et al.*, 1996) se traduit par un mouvement de dispersion tant des activités que des populations, dispersion engendrée par l'agglomération elle-même. L'introduction d'un avantage comparatif dans la région peu dense (Ricci, 1999) montre que celle-ci peut attirer des firmes mobilisant cet avantage s'il compense les pertes dues à l'éloignement du marché de la région dense. Enfin, Gagné et Goffette-Nagot (2003) établissent qu'il est possible de mobiliser le modèle de Krugman et Venables (1995) pour l'adapter aux problématiques rurales. Cet élargissement permet d'insister sur le rôle des marchés des facteurs de production, et notamment sur celui du marché du travail, dans les processus de localisation des firmes entre régions urbaines et rurales. Comme l'illustrent ces résultats, c'est en se centrant sur la façon dont les forces de dispersion contrecarrent les forces d'agglomération qu'un tel cadre d'analyse peut éclairer les mécanismes économiques à l'œuvre dans les espaces ruraux.

2. Forces de dispersion et d'agglomération dans les espaces ruraux

On peut alors examiner, comme le font Schmitt et Goffette-Nagot (2000), les forces de dispersion susceptibles d'expliquer

aujourd'hui la localisation hors des villes de certaines catégories de population et d'emploi et, ainsi, proposer un cadre d'hypothèses adapté aux espaces ruraux contemporains.

En premier lieu et restant en cela proche des modèles de l'économie urbaine, la dispersion de la population active en périphérie des villes peut être vue comme le résultat de l'augmentation des prix fonciers induite par l'intense concurrence pour l'occupation du sol dans les centres urbains et qui affecte plus les ménages que les firmes. La dispersion des ménages actifs reste néanmoins spatialement limitée dans la mesure où leurs coûts de déplacement s'accroissent avec la distance entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail (Goffette-Nagot, 1996 ; Cavailhès et Schmitt, 2002 ; Cavailhès *et al.*, 2004). Une telle limitation concerne moins les retraités et autres inactifs dont la dispersion peut aller au-delà de la sphère d'influence des villes et être davantage guidée par la recherche de certaines aménités rurales, la force de rappel vers des lieux de concentration de l'activité se limitant au coût des déplacements vers les commerces, services et équipements.

En dépit de la tendance générale à la concentration géographique des firmes, certaines activités sont moins sensibles aux processus d'agglomération dans les villes. À côté des exemples historiques des activités agricoles, forestières et extractives, c'est également le cas aujourd'hui des activités récréatives dont la localisation est liée à la proximité de certaines ressources naturelles ou aménités. La fixité de ces facteurs de production peut procurer à certains espaces ruraux des avantages comparatifs, support d'une économie *présentielle* plus ou moins développée. La répartition dans l'espace de ces facteurs induit une tendance à la dispersion de ces activités en dehors des zones urbaines, même si elles ont, dans le rural, une certaine tendance (secondaire) à la concentration (Terrier, 2006). Ces différentes activités vont pouvoir jouer le rôle du

secteur attaché au sol des modèles d'économie géographique, avec, en outre, dans le cas des activités récréatives, un fort différentiel de coûts de transport entre le bien attaché au sol et les autres biens.

Le cas des activités industrielles (industries manufacturières mais aussi services aux entreprises) est un peu différent. La décroissance moins rapide de l'emploi industriel dans le rural que dans l'urbain (Gagné *et al.*, 2005 ; Terluin et Post, 2000) peut s'expliquer par certaines caractéristiques de la main-d'œuvre et du tissu industriel rural : faible taille des entreprises, faible qualification des emplois, salaires plus faibles (Galston et Baelher, 1995 ; Inra et Insee, 1998). Ces caractéristiques peuvent être interprétées comme le résultat de la présence de certaines formes d'externalités pécuniaires ou technologiques. Tout d'abord, et comme le montrent Gagné *et al.* (2006), l'écart de rémunération du travail qui perdure entre espaces urbains et ruraux peut être la conséquence d'un différentiel d'avantages à l'agglomération : proximité des offreurs et demandeurs d'*inputs*, productivité des travailleurs plus élevée en milieu urbain que rural. Les firmes, en s'agglomérant en zone urbaine pour bénéficier de ces avantages, augmentent la demande urbaine de travail, ce qui a pour résultat, en raison de la faible mobilité géographique des travailleurs (notamment peu qualifiés), d'accroître le différentiel entre salaires urbains et ruraux. De plus, la surreprésentation rurale de travailleurs peu qualifiés, liée à leur moindre mobilité, incite les firmes dotées d'une technologie de production standard à s'y localiser, ce qui revient à dire que la spécialisation dans les industries traditionnelles peut compenser la faible qualification de la main-d'œuvre, notamment par la création de savoir-faire spécifiques. Il faut aussi noter que l'étroitesse des marchés ruraux du travail, corrélative à la faible densité de peuplement de ces espaces, peut paradoxalement

constituer un facteur attractif pour les activités en milieu rural (Blanc *et al.*, 2007). En effet, elle se traduit par un taux de rotation de la main-d'œuvre plus faible et une implication plus forte, sans contrepartie financière, des travailleurs dans leur emploi, ce qui permet aux firmes de réduire leurs coûts fixes de production liés à l'embauche et à la formation des travailleurs. Bien sûr, ces plus faibles coûts d'ajustement peuvent être contrebalancés par une médiocre qualité d'appariement sur les marchés ruraux du travail.

Ces différentes activités qui ne suivent pas la tendance générale à l'agglomération viennent renouveler les activités présentes dans les espaces ruraux, ce qui peut induire l'arrivée, par migrations liées à l'emploi, de nouvelles populations (ou, pour le moins, le maintien des populations d'origine). Enfin, la dispersion de la population, qu'elle soit due aux migrations à logique résidentielle ou aux migrations liées à l'emploi, joue le rôle de force de rappel à la concentration des activités. D'une part, la dispersion de la main-d'œuvre, résultat de la dispersion de la population, peut inciter les firmes utilisatrices de cette main-d'œuvre à se disperser. D'autre part, les coûts de transport supplémentaires que supportent des consommateurs dispersés pour s'approvisionner en biens et services induisent une dispersion des firmes et agents distributeurs des biens et services considérés.

3. Vers la distinction entre deux catégories d'espaces ruraux

Comme le soulignent Fujita et Thisse (1997), « *les forces en action, ou du moins leurs intensités respectives, ne sont pas nécessairement les mêmes selon l'entité géographique retenue* ». Ainsi, dans notre cas, la concurrence pour l'occupation du sol explique les évolutions de population à proximité des agglomérations alors qu'ailleurs, les évolutions démographiques sont plus en relation avec les migrations liées à l'emploi. En périphérie des villes, les

dynamiques d'emploi sont principalement influencées par les effets de la demande locale sur les activités de distribution des biens et services aux ménages (Henry *et al.*, 2001). Plus loin, cet effet sera probablement moins marqué du fait de la plus faible croissance démographique (Blanc et Schmitt, 2007). En revanche, dans des zones rurales à l'écart des influences urbaines, ce sont les effets des avantages comparatifs localisés liés à la demande croissante en biens récréatifs et les effets induits par le rôle spécifique du marché du travail, amplifiés par les effets de capital social, qui s'expriment plus clairement. Les interactions entre firmes et ménages induisent alors une croissance de population par l'appel des opportunités d'emploi. D'un autre côté, elles entraînent une variation de l'emploi par l'impact de la demande locale en biens et services et par l'effet de la taille des marchés du travail sur la localisation industrielle.

On voit au travers de ces effets en boucle l'intérêt de distinguer deux niveaux géographiques sur lesquels les mécanismes de localisation de la population et des activités économiques ne sont pas identiques. À ces deux niveaux correspondent deux visions différentes de l'espace rural.

- Dans un premier cas, l'espace rural est considéré comme une périphérie plus ou moins lointaine de la ville et ce sont les forces internes, agissant sur la localisation de la population et donc, en premier lieu, celles liées à la concurrence pour l'occupation du sol, qui dominent. Ce sont des espaces fortement reliés à la ville, par des migrations définitives et alternantes où, suite à l'étalement de la population, se développent des services aux populations et, par effet de débordement, peuvent se localiser des activités industrielles et de services supérieurs. Ces espaces se comportent comme des prolongements de la ville, sans pour autant être intégrés à l'univers urbain, car restant des espaces faiblement artificialisés où coexistent des usages résidentiels et agricoles.

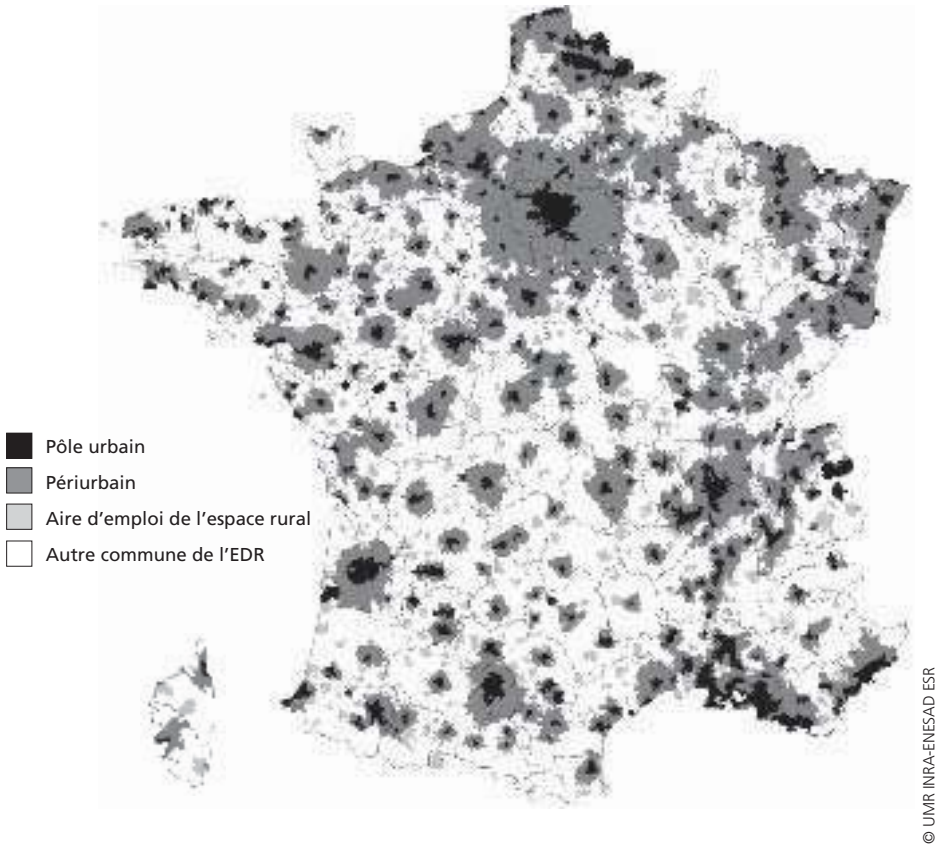
- Dans un second cas, s'opposent des bassins d'emplois ruraux et des bassins d'emplois urbains, chacun étant organisé autour d'un centre d'emploi qui anime un ensemble territorial de dimension variable en fonction de la taille du centre. C'est principalement la nature des forces guidant la localisation des activités productives qui va ici permettre de distinguer des bassins ruraux et des bassins urbains. Aux côtés de processus avec externalités pécuniaires ou technologiques qui concernent l'industrie rurale (au sens large), se développent à l'échelle des bassins d'emplois ruraux des processus avec avantages comparatifs. Les secteurs concernés par ces derniers (agricole et forestier, mais aussi activités récréatives) se caractérisent par leur important besoin d'espace. Tout se passe comme si une partie de la dispersion des activités économiques sur le territoire pouvait être lue comme le résultat de mouvements de concentration d'activités productives fortement consommatrices d'espace (Jayet, 1996).

Si les espaces ruraux sous influence urbaine peuvent être considérés, tant d'un point de vue morphologique que de celui des mécanismes qui s'y déroulent, dans une relative continuité avec la ville, les espaces ruraux plus éloignés de ces influences se caractérisent par une certaine discontinuité avec les espaces urbains. Cette vision duale des espaces ruraux se distingue ou, du moins, complète la dichotomie classique rural-urbain.

Une représentation duale qui sous-tend le zonage en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural

On retrouve ces deux grands types d'espaces ruraux dans le découpage que l'Insee a proposé à la suite du recensement de 1990 et celui de 1999. Bien que ne s'appuyant pas explicitement sur les raisonnements précédents, ce découpage de l'espace français permet de retrouver, dans les évolutions

Carte 1. Le zonage en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural, ZAUER (délimitation au RP 1999)



Source : INSEE RP 1999 & IGN 1999

récentes de chacune de ces catégories, l'illustration des conséquences des mécanismes économiques décrits plus haut. Après avoir exposé le mode de construction du ZAUER, on décrira, en s'appuyant sur Schmitt *et al.* (2002), les principales évolutions socio-démographiques et économiques ayant touché, au cours de la période récente, les différentes catégories d'espaces, en vue d'illustrer la pertinence de la distinction en deux grands types d'espaces ruraux opérée en section précédente.

1. Un découpage de l'espace français en quatre grandes catégories

Le Zonage en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural (ZAUER) distingue quatre grandes catégories d'espace (*cf. carte 1*) :

- *Les pôles urbains* sont constitués des unités urbaines ayant plus de 5 000 emplois. À la définition classique de la ville comme agglomération de population avec continuité d'habitat, cette définition ajoute la définition importante pour un économiste de lieu de concentration de l'activité économique. Les pôles urbains regroupent 61 % de la population et 72 % des emplois français sur 8 % du territoire.
- Autour de ceux-ci, sont *périurbaines* les communes qui envoient au moins 40 % de leurs actifs résidents travailler dans les pôles urbains ou leur périphérie. Couvrant, en 1999, le tiers du territoire national, ce territoire accueille 12 millions d'habitants (soit 21 % de la population française) et

près de 3 millions d'emplois (12 % du total).

- Dans l'espace restant qui forme l'espace dit « à dominante rurale », l'application de principes similaires à ceux définissant les pôles urbains permet de repérer des *pôles d'emploi de l'espace rural*. Ils sont constitués des unités urbaines (ou communes rurales) regroupant entre 1 500 et 5 000 emplois. On y rattache les *couronnes des pôles d'emploi de l'espace rural*, définies également par le seuil de 40% de navetteurs, pour former les *aires d'emploi de l'espace rural*. Ces 525 pôles ruraux et leurs couronnes, représentatifs du tissu industriel et commercial rural, réunissent 3 millions d'habitants et 1,5 million d'emplois.
- Enfin, le territoire n'appartenant pas aux catégories précédentes forme un ensemble « résiduel » regroupant les *autres communes de l'espace à dominante rurale* (EDR). Ce vaste territoire (plus de la moitié du territoire métropolitain) constitue, avec ses 7 millions d'habitants et ses 2 millions d'emplois, le rural hors des influences urbaines, même si l'influence des pôles urbains se fait encore sentir sur une partie non négligeable des communes concernées.

Cette façon de repérer ce qui, aujourd'hui, constitue les différents types d'espaces ruraux et ce qui les distingue des espaces urbains converge avec les hypothèses présentées précédemment sur les mécanismes à l'œuvre dans les espaces ruraux contemporains. Elle recoupe également la vision développée dans nombre de pays européens (Coombes *et al.*, 1982 ; Shepherd, 2006) ou nord-américains (ERS, USDA, 2003)¹.

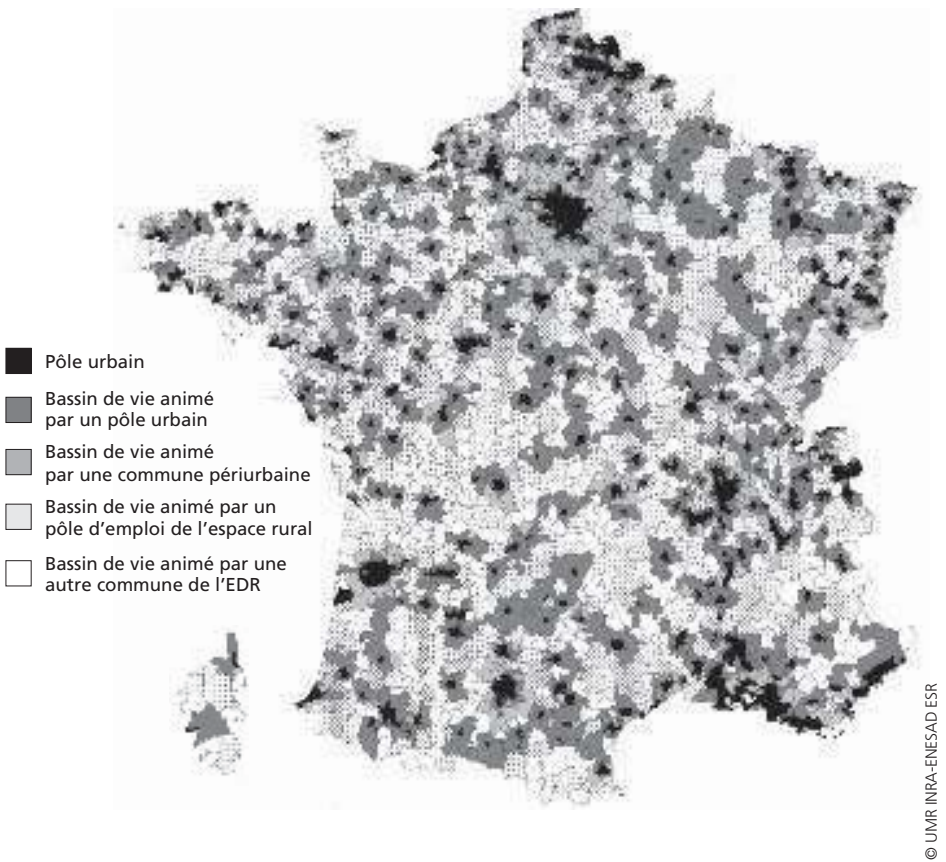
Cependant, si un tel découpage permet, comme on va le voir, des analyses assez fines des évolutions en cours dans les

espaces ruraux français, sa principale limite face à nos hypothèses réside dans l'absence de regroupement des *autres communes de l'espace à dominante rurale* autour d'un pôle (d'emplois ou de services) animant et donc structurant ce vaste territoire, comme si, au sein de l'espace à dominante rurale, seuls les pôles d'emplois ruraux repérés avec cette approche avaient un réel pouvoir structurant. Il faudrait pouvoir être à même de considérer que ces autres communes de l'espace à dominante rurale sont soit structurées par une influence (très amoindrie) des aires urbaines dont ils sont les plus proches, soit qu'existent en leur sein des pôles de petite dimension attractifs par les services ou les emplois qu'ils offrent aux populations environnantes. Cette approche complémentaire à la précédente aurait en outre l'avantage de fournir un outil adéquat à l'analyse de l'hétérogénéité interne aux espaces ruraux. C'est dans cet esprit que l'Insee a proposé un nouveau découpage de l'espace national en 1916 *bassins de vie*, dont 1 745 sont réputés ruraux (Insee 2003 ; Julien, 2007) en prenant en compte les déplacements d'approvisionnement à côté de l'accessibilité des emplois. Combiné avec le ZAUER, un tel découpage permet de compléter l'analyse de la structuration du territoire (*carte 2*).

Ainsi, alors que le territoire structuré directement par les pôles urbains apparaît d'importance, les bassins animés par une commune périurbaine sont plutôt l'exception, hormis dans la périphérie des plus grands pôles urbains tels Paris, Toulouse ou Bordeaux. De la même façon, les contours des bassins de vie organisés, en termes de desserte en services et d'accès à l'emploi, autour d'un pôle d'emplois de l'espace rural, dépassent largement les « couronnes » de ces mêmes pôles, la portion d'espace à dominante rurale finalement structurée par une « Autre commune de l'espace à dominante rurale » s'en trouvant d'autant réduite. Ce découpage permet en outre des études plus

1. Economic Rural Service USDA (2003). *Measuring rurality*, Washington: USDA <http://www.ers.usda.gov/briefing/Rurality/>.

Carte 2. Découpage en bassins de vie et position ZAUER de leur pôle



Source : INSEE RP 1999 & IGN 1999

précises des principes de la différenciation interne à l'espace rural (Blanc et Schmitt, 2007 ; Hilal, 2007).

2. Périurbanisation et regain d'attractivité de l'espace à dominante rurale

Comme on l'a vu au cours de la première section, le processus d'extension urbaine constitue le moteur des transformations démographiques. Si la faible croissance démographique des pôles urbains s'appuie sur un bilan naturel largement positif, partiellement compensé par un solde migratoire fortement négatif, la croissance démographique des espaces périurbains combine un bilan naturel positif avec un important apport migratoire, apport dont le poids relatif

semble s'atténuer avec le temps. D'un recensement à l'autre, les espaces périurbains ont ainsi gagné 3,5 millions d'habitants (Bessy-Pietri et Sicamois, 2001) grâce à la conjonction d'un double mouvement : une croissance démographique, par étalement urbain conforme aux mécanismes économiques décrits plus haut, des communes périurbaines ou le devenant (+ 500 000 habitants) combinée à une importante extension spatiale des sphères d'influence des villes, qui apporte à elles seules plus de 3 millions d'habitants supplémentaires (Cavailhès et Schmitt, 2002). Ainsi, le mouvement de périurbanisation, loin d'avoir disparu, se poursuit plus par éloignement des frontières de l'espace périurbain que par densifica-

tion interne des espaces déjà périurbanisés. La période plus récente semble confirmer ce constat dans la mesure où la croissance démographique est intense à une distance grandissante des pôles urbains avec une prégnance à 30 et 50 km des pôles et qu'elle est particulièrement sensible pour les communes multipolarisées où, selon les résultats des enquêtes de recensement 2004 et 2005, elle passe de + 0,6 % par an entre 1990 et 1999 à + 1,2 % par an depuis (Morel et Redor, 2006). Cette croissance s'appuie en outre sur des taux annuels de migration interne nette des pôles urbains vers les communes périurbaines en augmentation sur la période 1999-2004 par rapport à la période 1990-1999 (Degorre et Redor, 2007).

La décroissance démographique qui caractérisait l'espace à dominante rurale au cours de la période 1975-1990, s'est transformée en une croissance de la population de ces espaces : de moins de 0,1 % par an entre 1990 et 1999, elle est passée à 0,7 % au vu des résultats des enquêtes de recensement 2004 et 2005 (Morel et Redor, 2006). Elle associe un solde migratoire, positif depuis la période 1975-1982, mais qui s'est suffisamment accru au cours de la période récente pour pouvoir compenser un déficit naturel soutenu, reflet d'une pyramide des âges peu favorable. La période plus récente (1999-2004) se caractérise en outre par un regain d'augmentation des taux de migration des pôles urbains vers l'espace à dominante rurale (Degorre et Redor, 2007) Cette évolution est particulièrement sensible dans la catégorie *des autres communes de l'espace à dominante rurale*, jusque-là considérées en grande difficulté. Ces évolutions sont donc à rapporter à des arrivées de population compensant les départs et reflétant des migrations soit liées à l'emploi pour les populations actives, soit de nature résidentielle pour les populations en âge de la retraite.

3. Une croissance économique périurbaine, qui gagne le reste du rural

Du point de vue de la géographie d'ensemble, on assiste, durant les années 1990 comme au cours des périodes antérieures, à l'émergence d'un mouvement de périurbanisation de l'emploi à un rythme très soutenu, qui s'apparente à un effet d'entraînement des évolutions démographiques sur la distribution spatiale de l'emploi. La croissance de l'emploi total dans les communes périurbaines a été si élevée (10,5 % sur l'ensemble de la période) que ces espaces regroupaient en 1999 près de 3 millions d'emplois et que leur taux de croissance d'emploi est trois fois supérieur à celui des pôles urbains. Parallèlement, et c'est plus nouveau, on voit poindre une évolution positive de l'emploi total dans l'espace à dominante rurale, même si la croissance est ici faible au regard de ce que l'on observe dans l'espace à dominante urbaine (respectivement + 0,4 % et + 3,9 %). Cette croissance concerne plus particulièrement les aires d'emploi de l'espace rural (elle y est supérieure à 3,5 %), alors que les « Autres communes de l'espace à dominante rurale » subissent toujours une baisse de leur emploi total. Finalement, l'espace à dominante rurale, en dépit de sa contraction territoriale et de sa faible croissance d'emplois, regroupe encore 3,5 millions d'emplois, dont plus de la moitié sont localisés au sein des pôles d'emplois de l'espace rural.

En utilisant les regroupements sectoriels proposés par Ambiaud *et al.* (2004)², les transformations structurelles de l'économie française se caractérisent par un déclin général des emplois de production et une croissance des emplois de service.

2. Dans leur étude de l'orientation économique des bassins de vie, Ambiaud *et al.* distinguent : (i) la sphère agroalimentaire (agriculture, transformation agroalimentaire, commerce de gros alimentaire), (ii) l'industrie au sens large (excluant les industries agroalimentaires mais incluant les activités tertiaires de services aux entreprises) et (iii) l'économie résidentielle (commerce de détail, services aux particuliers et services administrés).

Ces évolutions présentent cependant d'importantes variations selon les zones considérées. La chute sévère de l'emploi agricole est relativement uniforme à ce niveau de détail et les conséquences en sont sensibles sur la perte d'influence de cette catégorie d'emplois dans les communes périurbaines et rurales. Ceci ne doit cependant pas amener à conclure à la disparition de ce secteur historiquement attaché au sol dans les dynamiques économiques des espaces ruraux et périurbains. La prise en compte de l'ensemble agricole et agroalimentaire montre en effet que la sphère d'emplois ainsi constituée autour de l'exploitation des ressources fixes liées à la terre représente un emploi sur cinq dans l'espace à dominante rurale, principalement en dehors des pôles ruraux. La croissance des emplois de l'industrie agroalimentaire dans ces espaces – l'une des rares branches industrielles en situation favorable, avec un gain de près de 7 % entre 1990 et 1999 – tempère la chute sévère des emplois primaires. Combiné à la baisse des effectifs dans les pôles urbains et à la forte hausse dans les communes périurbaines, ceci rend compte d'une redistribution spatiale de ces activités depuis les centres vers les périphéries et les zones rurales.

Si l'on considère l'industrie au sens large, hors agroalimentaire, le secteur reste pourvoyeur de près de 4 emplois sur 10, de manière relativement uniforme dans l'espace et stable pour la période considérée. En revanche, la répartition entre les emplois de production et les emplois de services aux entreprises est hétérogène : l'industrie est surreprésentée dans les communes rurales où son implantation est historiquement à mettre en relation avec les différentiels de coûts de la main-d'œuvre, alors que les services aux entreprises restent l'apanage des pôles urbains où domine la main-d'œuvre qualifiée. Si les emplois de production industrielle régressent partout (– 13 % en taux intercensitaire

national), le recul est très limité en commune périurbaine (– 2 %), grâce à des mouvements de décentralisation, et limité dans l'espace à dominante rurale (– 9 %), malgré la structure défavorable des activités industrielles, orientées sur les secteurs les plus en difficulté (dans le domaine des biens de consommation courante tout spécialement).

Enfin, la répartition sectorielle des activités économiques fait clairement apparaître le poids aujourd'hui dominant de l'« économie résidentielle », qui regroupe plus de la moitié des emplois français et tend à devenir majoritaire dans toutes les catégories d'espaces. Ce mouvement récent reflète bien la liaison évoquée dans la première section entre dynamique démographique, économie résidentielle ou *présentielle* et évolution de l'emploi. Dans le cas de l'espace à dominante rurale, le développement de ces activités s'effectue plus nettement sous la forme de services administrés (éducation, santé et action sociale) ; que sous forme de services privés (commerces ; services aux particuliers). En effet, les premiers voient leurs emplois s'accroître plus rapidement dans l'espace à dominante rurale que dans l'espace à dominante urbaine et moins vite dans les pôles de cet espace que dans les « Autres communes de l'espace à dominante rurale ». La croissance des seconds est plus limitée en zone rurale (+ 10 % contre + 19 %) où elle a un peu plus tendance à se concentrer dans les pôles.

4. Surreprésentation rurale des retraités et des ouvriers, recul des ménages agricoles

Ces évolutions démographiques et économiques différenciées se traduisent par l'émergence de trois grands traits qui distinguent les structures sociodémographiques des espaces périurbains et ruraux. Tout d'abord, un quart de la population résidant en 1999 dans l'espace à dominante rurale relève de la catégorie des

retraités, alors que ceux-ci constituent moins de 17 % de la population dans les différentes catégories de l'espace à dominante urbaine, sans qu'il n'y ait de différence marquante entre pôles urbains et communes périurbaines. Il y a ainsi, en fréquence, 1,5 fois plus de retraités dans l'espace à dominante rurale que dans l'espace périurbain.

Si les agriculteurs exploitants ne représentent plus, au recensement de 1999, que 2,5 % de la population active française (642 000 actifs), ils se répartissent désormais de façon presque équilibrée entre les deux catégories d'espace : plus de 40 % d'entre eux résident dans l'espace à dominante urbaine, principalement dans les communes périurbaines. L'extension de l'espace périurbain explique en grande partie cette situation : en effet, si l'on retenait la délimitation 1990 du ZAUER, les agriculteurs résidant dans cet espace rassembleraient en 1999 moins de 30 % des agriculteurs français. L'importance numérique des agriculteurs exploitants dans l'espace à dominante rurale (380 000 actifs) n'empêche pas cette catégorie de ne représenter qu'une faible part de la population active rurale (8,6 % en 1999).

Les ouvriers représentent près de 40 % de la population active non agricole de l'espace à dominante rurale, où ils sont quatre fois plus nombreux que les agriculteurs. Ils pèsent moins dans les communes périurbaines (31 % de la population active non agricole) mais leur poids y est cependant plus important que dans les pôles urbains où seul un quart de la population active est ouvrière. La différence entre communes périurbaines et espace à dominante rurale tient principalement au poids de la population ouvrière peu qualifiée : elle représente 12 % des actifs non agricoles dans le périurbain et 18 % dans l'espace à dominante rurale. Parallèlement, les cadres et professions intermédiaires ont tendance à être surreprésentés dans les communes périurbaines où ils concernent près du tiers de la population active non agricole et sont large-

ment sous-représentés dans l'espace à dominante rurale, avec un quart des actifs non agricoles.

Conceptions du rural et logiques de l'intervention publique

L'analyse économique de l'hétérogénéité spatiale conduit ainsi à discerner, d'une part, les situations urbaines, périurbaines et rurales, ainsi que, d'autre part, les aires sous forte influence urbaine des aires rurales relativement « autonomes ». Lorsque l'on passe à l'examen des politiques, on retrouve effectivement un clivage urbain/rural avec des mesures d'intervention publique en partie symétriques et en partie spécifiques. Mais, on relève aussi une importante zone d'ombre qui correspond aux zones périurbaines. Leur prise en compte n'est en effet qu'indirecte et incomplète, que ce soit à partir de la gestion de la « cohérence territoriale » ou de la multifonctionnalité de l'agriculture. En ce qui concerne la politique rurale proprement dite, on peut distinguer une logique de mise en valeur des ressources fixes, une logique de zonage et une logique de développement territorial.

1. La logique de mise en valeur des ressources fixes

Parmi les ressources fixes, peu mobiles et peu substituables, les terres agricoles jouent sans doute le rôle le plus important. Elles constituent un facteur qui est à la fois très dispersé, sur l'ensemble du territoire national, hétérogène dans ses propriétés au regard de la logique de production, et faiblement substituable. La politique rurale française a, de longue date, mis l'accent sur l'amélioration des conditions de mise en valeur des terres à des fins productives. Plus largement, la politique structurelle agricole peut être rangée sous cette logique d'intervention, y compris dans sa forme actuelle du Règlement de développement rural. Le fait d'instaurer un fonds agricole de développement rural résume assez bien la coïncidence, entretenue

jusqu'à aujourd'hui, entre valorisation agricole des ressources rurales et développement des espaces correspondants.

Au-delà du domaine agricole, la forêt et divers matériaux pondéreux jouent également le rôle de ressources fixes à partir desquelles se localisent les activités d'extraction ou d'exploitation et de première transformation. Elles font l'objet de mesures adaptées à leur contexte technique et économique. Mais les évolutions actuelles tendent à attacher une importance de plus en plus grande à une autre catégorie de ressources fixes : les ressources d'environnement. Sont concernés tous les attributs des lieux qui leur confèrent des propriétés distinctives du point de vue des fonctions d'accueil. La qualité du capital naturel et culturel est évidemment en premier plan, qu'il s'agisse de paysages, de biotopes remarquables, ou d'éléments de patrimoine vernaculaire. L'attractivité résidentielle et touristique est très directement liée à ce niveau de capital, même à proximité des villes, sachant que, dans le cas de ce type de ressources fixes, la substituabilité est importante entre les sites et que la concurrence territoriale qui découle de leur mise en avant est relativement vive.

Enfin, l'entrée par les ressources fixes permet d'envisager une autre modalité de l'intervention publique, celle de la non-valorisation. Les pressions que les formes actuelles d'exploitation des ressources font peser sur les milieux tendent à pousser les pouvoirs publics à introduire des clauses de respect du capital naturel. Cela se traduit par l'édiction de normes ou par des mises en réserve. La situation française ne semble pas caractérisée, sur ce plan, par un volontarisme exacerbé³. Dans le débat national, la question de la *mise en réserve* est relativement sensible, comme l'illustrent les discussions sur les parcs nationaux ou comme l'avait montré la proposition du rapport Guichard de jouer la désertification comme chance pour l'avenir des sites ainsi préservés.

3. cf. Natura 2000.

2. La logique d'aide aux zones hors croissance nationale

Au cours des transformations qu'implique la croissance, certains espaces tirent profit des opportunités tandis que d'autres voient leur position se dégrader. Le principe de l'intervention publique est alors de délimiter les zones dans lesquelles les conditions de la croissance ne sont pas réunies ainsi que celles dans lesquelles les effets des restructurations en cours nécessitent des transferts publics.

L'approche est, en France, globale et graduée. Les critères qui sont utilisés pour délimiter les zones rurales sur lesquelles les pouvoirs publics interviennent sont des critères globaux, comme le revenu ou le produit moyen par habitant. Au plan national, l'évaluation de l'intensité des problèmes donne lieu à un double zonage, emboîté : les territoires ruraux de développement prioritaire (TRDP) et les zones de revitalisation rurale (ZRR). Une procédure symétrique est en place dans le cas des espaces urbains, en trois grades : les zones urbaines sensibles (ZUS), les zones de redynamisation urbaine (ZRU) et les zones franches urbaines (ZFU). Le resserrement des aides publiques sur un petit nombre d'aires assez strictement définies tend à se rapprocher de la politique des zones franches, de tradition anglo-saxonne.

Il faut noter que les zonages s'inscrivent dans des visions politiques d'échelle nationale ou européenne, en plaçant au premier plan l'objectif d'égalisation de la situation des populations. Un critère ou une batterie de critères sont utilisés pour tracer la ligne entre les bénéficiaires et les autres, d'une manière relativement objective, sans entrer dans le traitement des situations locales. Il s'agit d'une politique centralisée et descendante, *redistributive* et égalisatrice, ce en quoi diffère radicalement le troisième cas de figure, où la conception de l'espace et de la croissance régionale qui y prévaut met l'accent sur la variété des situations locales et l'application de traitements différenciés.

3. La logique d'aide au développement territorial

Si les deux logiques précédentes se traduisent par des politiques concernant principalement les espaces ruraux hors des influences urbaines, la troisième conception va, dans ses versions contemporaines, déboucher sur des politiques qui visent tant les espaces ruraux hors des influences urbaines que les espaces périurbains et urbains. Dans cette conception, le rural n'est pas identifié en soi mais pris en compte dans une vision intégrée du développement, à l'échelle de la région ou de micro-régions. Les mesures et les politiques correspondantes non seulement ne traitent pas séparément la campagne de la ville, mais jouent sur leur articulation pour concevoir les leviers d'action. On retrouve ici un lien très direct avec la distinction proposée en section 1 entre des espaces ruraux insérés dans des aires urbaines et des espaces ruraux organisés en bassins de vie plus autonomes.

Compte tenu des choix de localisation des divers agents et des interdépendances entre les lieux de résidence et de travail, de loisirs et de chalandise, l'aire urbaine constitue un ensemble qui associe des zones très urbanisées avec des zones de morphologie rurale (faible densité, habitat individuel dispersé, etc.). Au sein de cette aire, la gestion territoriale prend en charge les complémentarités entre la ville et son arrière-pays pour en planifier les évolutions et en réguler les tensions. La mesure emblématique de cette option est le schéma de cohérence territoriale (SCOT). Il s'agit d'un document de planification urbaine qui trace, pour le moyen terme et sur un périmètre étendu, le cadre d'évolution de l'usage des sols, des transports et des grandes fonctions collectives. Les trajectoires d'évolution des villages sont inscrites dans ce cadre et les moyens de leur développement y sont *a priori* disponibles.

D'autres mesures, assez fortement disjointes de cette logique d'aire urbaine, convergent sur la constitution et la prise en

compte des bassins de vie organisés en dehors des influences métropolitaines. Dans l'évolution générale de l'action publique, l'association de plus en plus étroite des acteurs locaux et le recours de plus en plus systématique à la programmation et à la contractualisation ont donné lieu à la recherche de territoires cohérents. La conception et l'application des mesures européennes (fonds structurels) ou nationales (contrat de projet État-Région) reposent sur une démarche intégrée et l'élaboration de programmes territoriaux. Les périmètres en sont variables, en nature comme en dimension, mais la tendance générale pousse à la prise en compte simultanée de l'ensemble des dimensions du développement sur des zones cohérentes, pour tout ce qui touche au cadre de vie des populations, au fonctionnement des entreprises et aux biens publics locaux. Le cas des Pays illustre cette tension. En promouvant des structures de développement d'assez grande dimension (d'un ordre de grandeur de 50 000 habitants) en contexte rural, le législateur a cherché à constituer des références pour les populations et les activités locales, mais aussi pour les autorités publiques d'échelon supérieur.

Conclusion

L'analyse du rural avec les outils de l'économie spatiale conduit à mettre en avant le rôle des forces d'agglomération et de dispersion. Le regroupement des activités et des populations bénéficient d'économies d'agglomération dans la plupart des cas, mais reste que des effets de marché et d'externalités négatives, combinés au jeu des ressources fixes, constituent des forces de rappel qui freinent le processus général de concentration géographique. Cette manière assez universelle de rendre compte des rapports ville-campagne débouche toutefois sur une alternative pour définir les catégories spatiales à même de traiter les situations « rurales ». D'un côté, le raison-

nement peut être ordonné selon le gradient urbain-rural, apprécié par des fonctions de distance ou de densité. Un tel cadre apparaît assez bien adapté aux pays dans lesquels le maillage urbain est serré et le mode d'occupation de l'espace relativement régulier, à l'image de la situation anglaise (cf. Shepherd, 2006). D'un autre côté, l'effort peut porter sur l'identification de régions fonctionnelles, fondées sur l'intensité des relations économiques internes. Il correspond alors plus sûrement aux formes de peuplement irrégulières et moins denses, à l'image du Canada ou de la Suède (cf. Karlsson et Olsson, 2006).

Les outils proposés dans le cas français utilisent ces deux démarches pour rendre compte de la répartition des populations et

des activités dans le cas particulier du territoire national. Cette géographie suit, jusqu'à un certain point, un continuum depuis la ville-centre jusqu'à ses périphéries les plus lointaines, et le *zonage en aires urbaines* en fournit une représentation pertinente susceptible de rendre compte avec finesse des dynamiques à l'œuvre dans les différentes catégories d'espace et des mécanismes économiques qui les soutiennent, à partir des fonctions de polarisation des regroupements d'emplois.

À une autre échelle, c'est un ensemble de relations économiques et sociales plus étendu qu'il faut examiner pour être en mesure de définir des *bassins de vie* qui organisent les territoires non directement soumis aux forces des métropoles. ■

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Ambiaud E., Blanc M., Schmitt B. (2004). Les bassins de vie des bourgs et des petites villes : une économie résidentielle et souvent industrielle. *Insee Première*, n° 954, p.1-4.
- Bessy-Pietri P., Sicamois Y. (2001). Le Zonage en Aires Urbaines en 1999. 4 millions d'habitants en plus dans les aires urbaines. *Insee Première*, n° 765.
- Bessy-Pietri P., Hilal M., Schmitt B. (2001). Des évolutions démographiques rurales contrastées liées à la proximité et aux dynamiques urbaines : le cas de la France. *Espace, Populations, Sociétés*, 1-2, p. 19-36.
- Blanc M. (1997). Ruralité : diversité des approches. Paris, *Économie Rurale*, n° 242, p. 5-12.
- Blanc M., Cahuzac E., Tahar G. (2007). Hiring difficulties and manpower flows: Does labour market density matter? *Environment and Planning A*, à paraître.
- Blanc M., Schmitt B. (2007). Orientation économique et croissance locale de l'emploi dans les bassins de vie des petites villes et des bourgs. *Économie et Statistique*, n° 402, p. 57-74.
- Bontron J.-C. (1992). *La recomposition du territoire : essai de typologie socio-économique des cantons français*. Paris, DATAR-SEGESA.
- Brackman S., Garresten H., Gigengack R., van Marrewik C., Xagenvoort R. (1996). Negative Feedback in the Economy and Industrial Location. *Journal of Regional Science*, 36(4), p. 631-651.
- Calmette M.-F., Le Pottier J. (1995). Localisation des activités. Un modèle bisectoriel avec coût de transport. *Revue Économique*, 46(3), p. 901-909.
- Cavailhès J., Schmitt B. (2002). Les mobilités résidentielles entre villes et campagnes. In Perrier-Cornet Ph. (Ed.), « *Repenser les campagnes* », DATAR-Ed. de l'Aube, p. 35-65.
- Cavailhès J., Peteers D., Sekeris E., Thisse J.-F. (2004). The Periurban City. Why to live between the Suburbs and the Countryside? *Regional Science and Urban Economics*, n° 34, p. 681-703.

- Coombes M.-G., Dixon J.-S., Goddard J.-B., Openshaw S., Taylor P.-J. (1982). Fonctionnal Regions for the Population Census of Great Britain. In Herbert D.-T., Johnson R.-J. (Eds.), "Geography and Urban Environment", London, Wiley, volume 5.
- Degorre A., Redor P. (2007). Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006. Les départements du Sud et du littoral atlantique gagnants au jeu des migrations internes. *Insee Première*.
- Fujita M. (1989). *Urban Economic Theory*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Fujita M., Thisse J.-F. (1997). Économie géographique, problèmes anciens et nouvelles perspectives. *Annales d'Économie et de Statistique*, n° 45, p. 37-88.
- Fujita M., Thisse J.-F. (2002). *Economics of Agglomeration*. Cambridge (Mass.), Cambridge University Press. Traduction française (C. Gaigné et B. Schmitt), Économie des villes et de la localisation. Bruxelles, Editions DeBoeck, 2003.
- Gaigné C., Goffette-Nagot F. (2003). *Localisation rurale des activités industrielles. Que nous enseigne l'économie géographique ?* Working Paper du CESAER, 2003/3.
- Gaigné C., Goffette-Nagot F., Schmitt B. (2000). Localisation des activités industrielles en zone rurale : le rôle du marché du travail et du marché foncier. In : P.-Ph. Combes et I. Thomas (Eds.), « *Les forces d'agglomération dans la métropolisation de l'économie* », Bruxelles, CIFOP.
- Gaigné C., Huiban J.-P., Schmitt B. (2006). *Industry Location: Labor Cost vs. Access to Input and output Markets*. INRA-CESAER, Mimeo.
- Gaigné C., Pigué V., Schmitt B. (2005). Évolution récente de l'emploi industriel dans les territoires ruraux et urbains : une analyse structurelle-géographiques sur données françaises. *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 1, p. 3-30.
- Galston W., Baehler K. (1995). *Rural Development in the United States: Connecting Theory, Practice and Possibilities*. Washington, D.C., Island Press.
- Goffette-Nagot F. (1996). Choix résidentiels et diffusion périurbaine. *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 2, p. 229-246.
- Goffette-Nagot F., Schmitt B. (1999). Agglomération Economies and Spatial Configurations in Rural Areas. *Environment and Planning A*, n° 31, p. 1239-1257.
- Henry M.-S., Schmitt B., Pigué V. (2001). Spatial Econometric Models for Simultaneous Systems: Application to rural community growth in France. *International Regional Science Review*, 24(2), p. 171-193.
- Hilal M. (2007). Temps d'accès aux équipements au sein des bassins de vie des bourgs et petites villes. *Économie et Statistique*, n° 402, p. 41-56.
- INRA, INSEE (1998). *Les campagnes et leurs villes*. Paris, INSEE.
- INSEE (2003). *Structuration de l'espace rural : une approche par les bassins de vie*. Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR.
- Jayet H. (1996). Peut-on caractériser les zones rurales par l'abondance d'espace ? *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 2, p. 201-210.
- Julien Ph. (2007). Des bassins de vie, au service de l'aménagement du territoire. *Économie et Statistique*, n° 402, p. 25-39.
- Karlsson C., Olsson M. (2006). The identification of functional regions: theory, methods and applications. *The Annals of Regional Science*, 40(1), p. 1-18.
- Kilkenny, M. (1998). Transport Costs and Rural Development. *Journal of Regional Science*, 38(2), p. 293-312.
- Krugman P. (1991). Increasing Returns and Economic Geography. *Journal of Political Economy*, 99(3), p. 483-499.

- Krugman P., Venables A. (1995). Globalization and the Inequalities of Nations. *Quarterly Journal of Economics*, 110(4), p. 857-880.
- Morel B., Redor P. (2006). Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005. La croissance démographique s'étend toujours plus loin des villes. *INSEE Première*, 1058 pages.
- Péguy, P.-Y., Goffette-Nagot F., Schmitt B. (2000). L'étalement urbain. p. 241-276. In Baumont C., Combes P.-P., Derycke P.-H., Jayet H. (Eds.), « *Économie géographique: les théories à l'épreuve des faits* », Paris, Economica, 330 pages.
- Ricci L. (1999). Economic Geography and Comparative Advantage: Agglomeration versus Specialization. *European Economic Review*, n° 43, p. 357-377.
- Schmitt B., Goffette-Nagot F. (2000). Définir l'espace rural ? De la difficulté d'une définition conceptuelle à la nécessité d'une délimitation statistique. *Économie Rurale*, n° 257, p. 42-55.
- Schmitt B., Pigué V., Perrier-Cornet P., Hilal M. (2002). *Actualisation du zonage en aires urbaines et de son complément rural : Définitions, résultats, analyse critique*. Dijon, UMR CESÆR, Rapport au Commissariat général au Plan (Instance d'évaluation des politiques de développement rural), 36 p. + annexes.
- Shepherd J. (2006). How is the concept "rural" defined and what are the implications for rural development policies? Communication à la conférence SFER-UK AES, « *Nouvelles frontières entre les politiques agricoles et rurale en Europe* », "New Frontiers for Agricultural and Rural Policy in Europe", Paris, INA-PG, 29 Mars.
- Terluin I.-J., Post J.-H. (Eds.) (2000). *Employment Dynamics in Rural Europe*. Oxon, CABI Publishing.
- Terrier C. (Ed.) (2006). *Mobilité touristique et population présente, les bases de l'économie présentielle des départements*. Paris, Direction du Tourisme.